

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social : "Le travail de nuit en 2012" - août 2014 n° 62

25/08/2014

Cette étude de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) évoque le fait que le travail de nuit a concerné habituellement ou occasionnellement 42% des sages-femmes et infirmiers salariés et 44% des médecins salariés en 2012. Elle révèle que les salariés de la fonction publique travaillent plus fréquemment la nuit que les salariés du secteur privé, et que tous secteurs confondus, les hommes trentenaires sont les plus concernés. Les personnes qui travaillent la nuit *"ont plus souvent soumis à de fortes contraintes de rythme de travail, doivent plus souvent se dépêcher et peuvent plus rarement faire varier les délais fixés. Les travailleurs de nuit ont plus souvent le sentiment qu'une erreur de leur part pourrait avoir de graves conséquences et ils sont plus souvent confrontés à des personnes en détresse, à des tensions ou même à des agressions. Leur travail comporte davantage de facteurs de pénibilité physique et de contraintes de vigilance et ils déclarent plus souvent risquer être blessé ou accidenté. Les travailleurs de nuit semblent néanmoins pouvoir davantage compter sur le collectif de travail et être mieux formés aux risques que le travail fait courir à leur santé"*.